

Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST



Réunion publique d'ouverture

11 mai 2026



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Pierre-Marie CARVAJAL

Vice-président délégué à la
gestion des déchets

Montpellier Méditerranée Métropole



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Déroulé de la soirée

Mots d'accueil

1. Pourquoi une transformation du site AMETYST ?
 2. Les caractéristiques du projet
 3. Des premières améliorations immédiates
- > Temps d'échange

La concertation volontaire : 11 mai au 14 juin



Plusieurs modalités pour **s'informer** :

**Le dossier de concertation
(disponible en ligne et en
mairie)**

**Le dépliant d'informations
(reprenant l'essentiel du
projet et les dates)**

Visiter le site internet
www.projet-transformation-ametyst.fr

La concertation volontaire : 11 mai au 14 juin



Plusieurs modalités pour **contribuer** :

Permanences

St-Jean-de-Védas : 18 mai de 14h à 17h
Montpellier : 20 mai de 10h à 13h
Villeneuve-lès-Maguelone : 28 mai de 14h à 17h
Lattes : 29 mai de 10h à 13h

Visites de site

Inscription en ligne

Réunions dédiées

- Une réunion avec les salariés du site
- Une réunion avec le Groupe Citoyen

Réunion publique

Réunion publique de clôture
le 11 juin à 18h30 à la Métropole, Salle
Pelloutier

Questions et contributions sur : www.projet-transformation-ametyst.fr

Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Les intervenants

Nicolas BEQUAERT – Président Directeur Général
d'Urbaser Environnement

Bérenger SALTEL-PONGY – Directeur des Relations
Contractuelles – Urbaser Environnement

Mathieu ALMERAS – Directeur du site



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Nicolas BEQUAERT
Président Directeur Général
d'Urbaser Environnement



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Partie 1

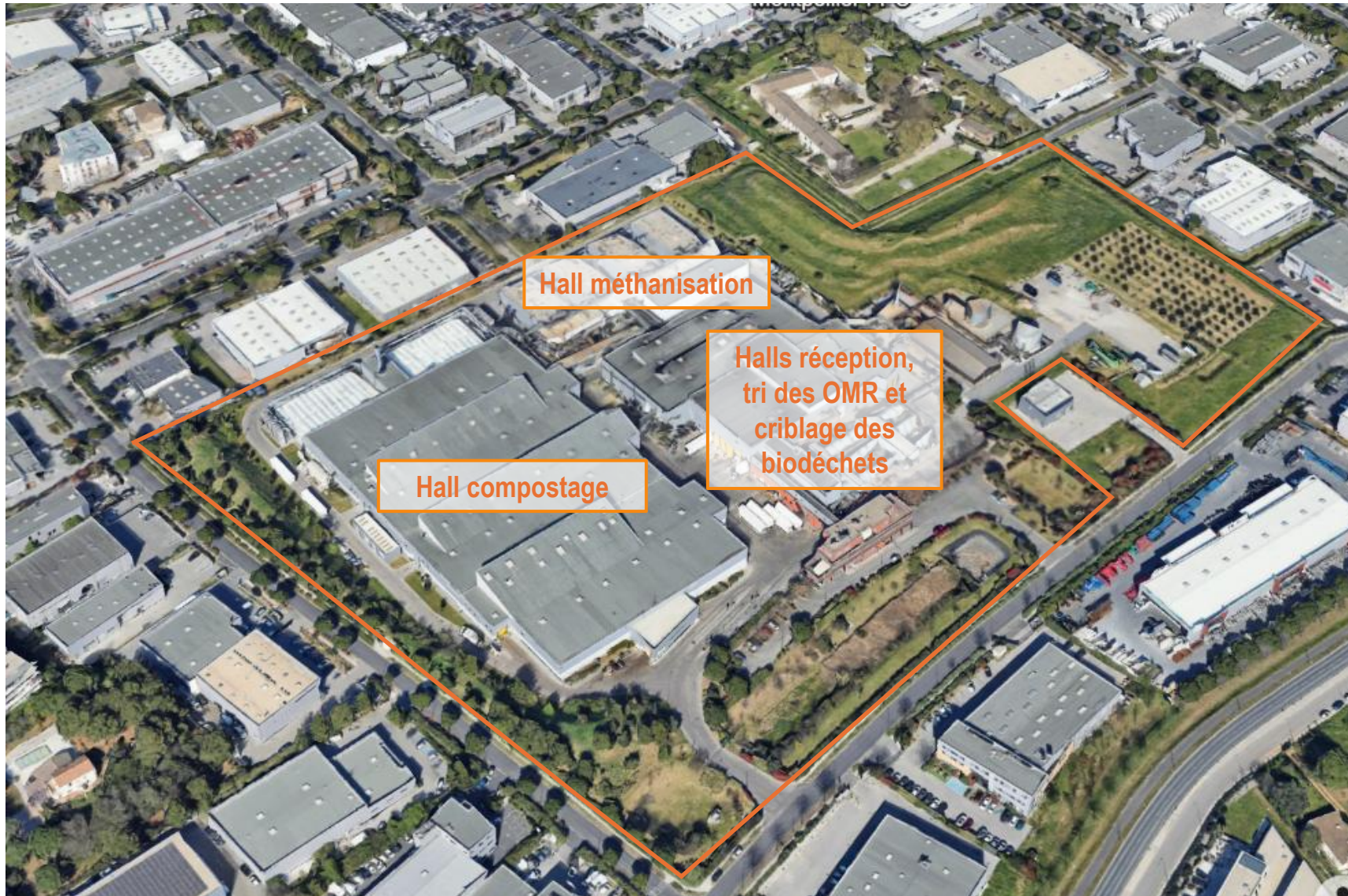
Pourquoi une transformation du site AMETYST ?



Un processus engagé de longue date

- ➔ Constitution du **dialogue citoyen dès 2024** et ateliers de travail
- ➔ Élaboration d'un **Cahier de recommandations citoyennes**
- ➔ Consultation pour la nouvelle délégation de service public en cohérence avec les **recommandations citoyennes**
- ➔ **Attribution à Urbaser Environnement** de la nouvelle délégation de service public

Le site AMETYST actuel



AMETYST : un site confronté à des limites



Une contrainte réglementaire forte à venir : arrêt de la production de compost à partir d'OMR dès 2027

Certaines parties du site vieillissantes

Une quantité significative de refus évacués (plus de 50% des déchets traités en 2025)

Sur ces refus, **une part importante de refus non valorisés**, orientés en enfouissement (3/4 des refus évacués en 2025)

Des nuisances persistantes malgré des améliorations apportées

Des coûts grandissants liés au transport et à l'enfouissement

Pourquoi transformer AMETYST ?



**Améliorer durablement
la performance
environnementale et
la sécurité du site**

**Intégrer des flux de
déchets non valorisés
pour améliorer la
performance globale de la
filière de traitement des
déchets de la Métropole**



**Réduire les refus ultimes
et la dépendance aux
exutoires externes**

**Améliorer la performance
énergétique de
l'installation et répondre
à un besoin d'énergie
locale**



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Partie 2

Les caractéristiques du projet



Le projet

FLUX ENTRANTS



Biodéchets
Déchets de cuisine, restes alimentaires...



Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



Encombrants et refus de tri des collectes sélectives



- 1. Ligne de tri** : adaptation de la ligne de tri des ordures ménagères résiduelles
- 2. Unité biométhane** : valorisation du biogaz
- 3. Hall principal** : nouveaux équipements pour amélioration du traitement et des odeurs
- 4. Chaufferie CSR** : nouvelle unité de valorisation pour transformer les refus du site en énergie
- 5. Unité TVD (Tri pour Valorisation de Déchets)** :
 - Tri des encombrants et des refus de tri des collectes sélectives,
 - Préparation de ces derniers en combustibles solides de récupération (CSR)

Qu'est-ce que le CSR ?

CSR : Combustible Solide de Récupération

Produit à partir de déchets non recyclables après tri et extraction des éléments valorisables matière (métaux...) et polluants (PVC...).

Composé de fractions à fort pouvoir calorifique, il se substitue à des énergies fossiles.

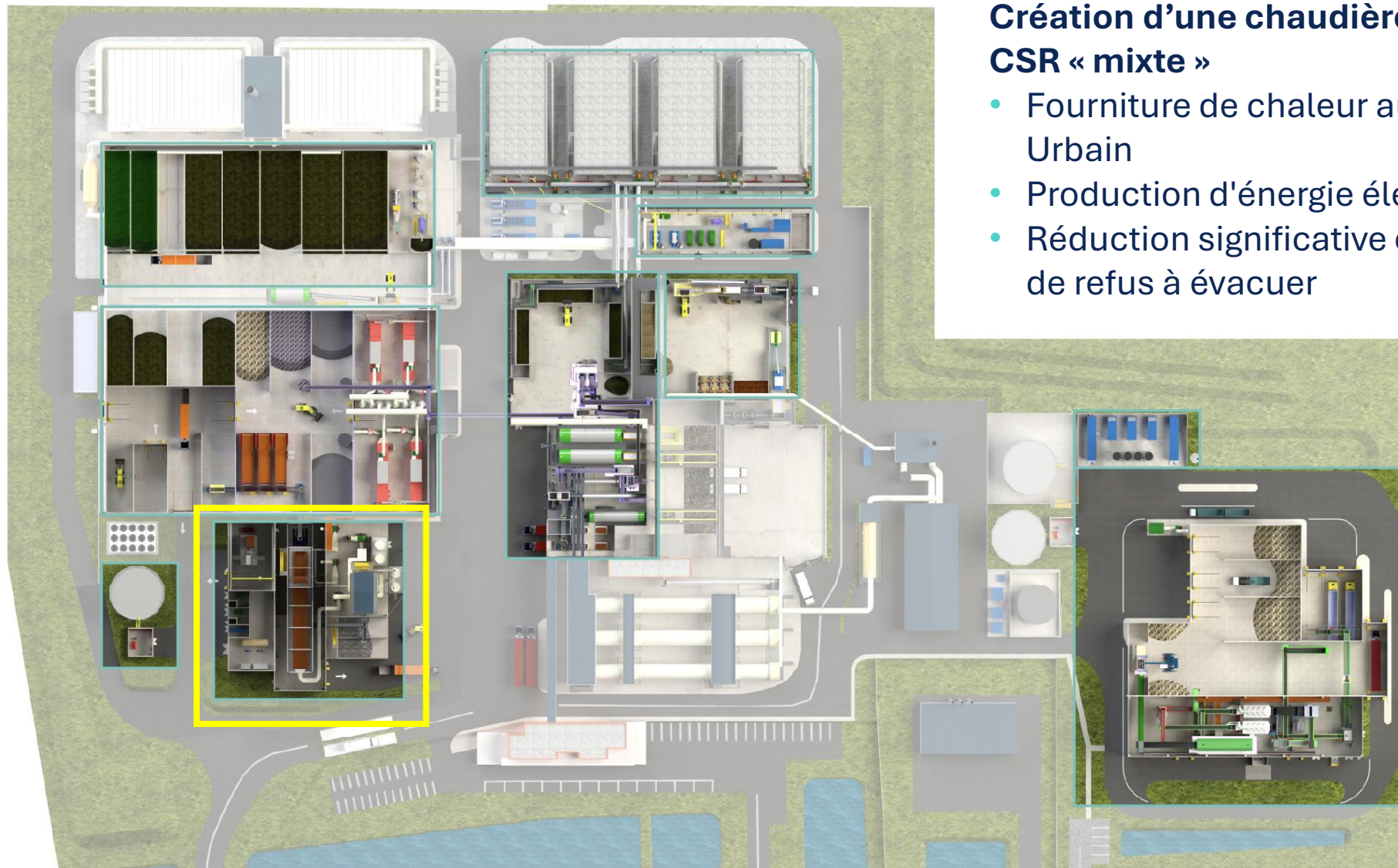
Chaufferie CSR

La chaufferie CSR se distingue d'une UVE (« Unité de Valorisation Energétique de déchets » ou « Unité d'incinération de déchets ») par le fait qu'elle n'opère une valorisation qu'à partir de déchets préalablement préparés et transformés en combustibles avec des normes de qualité à respecter.

Une UVE, *a contrario*, valorise énergétiquement des OMR en vrac, sans tri mécanique préparatoire.



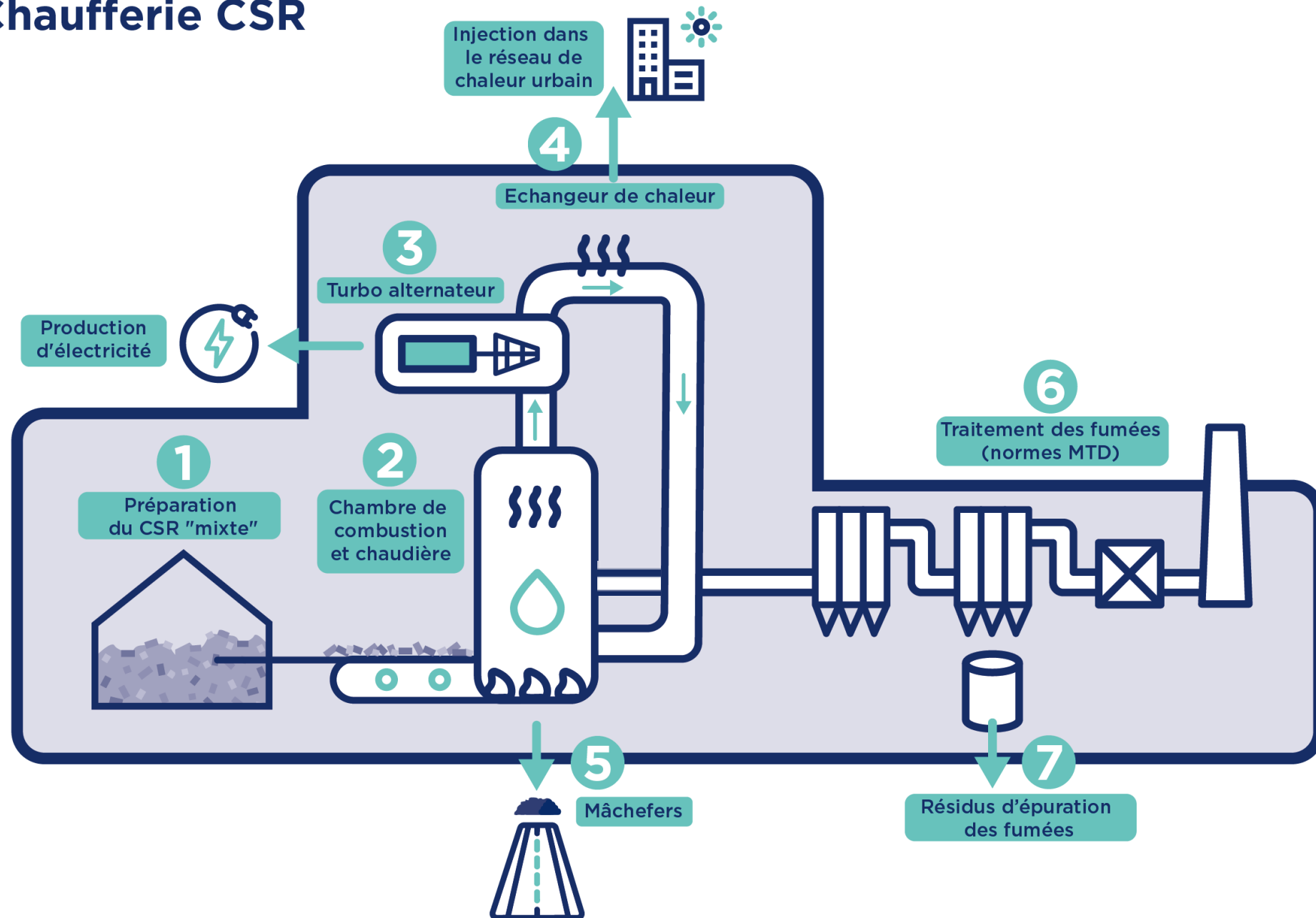
Zoom sur la chaufferie CSR



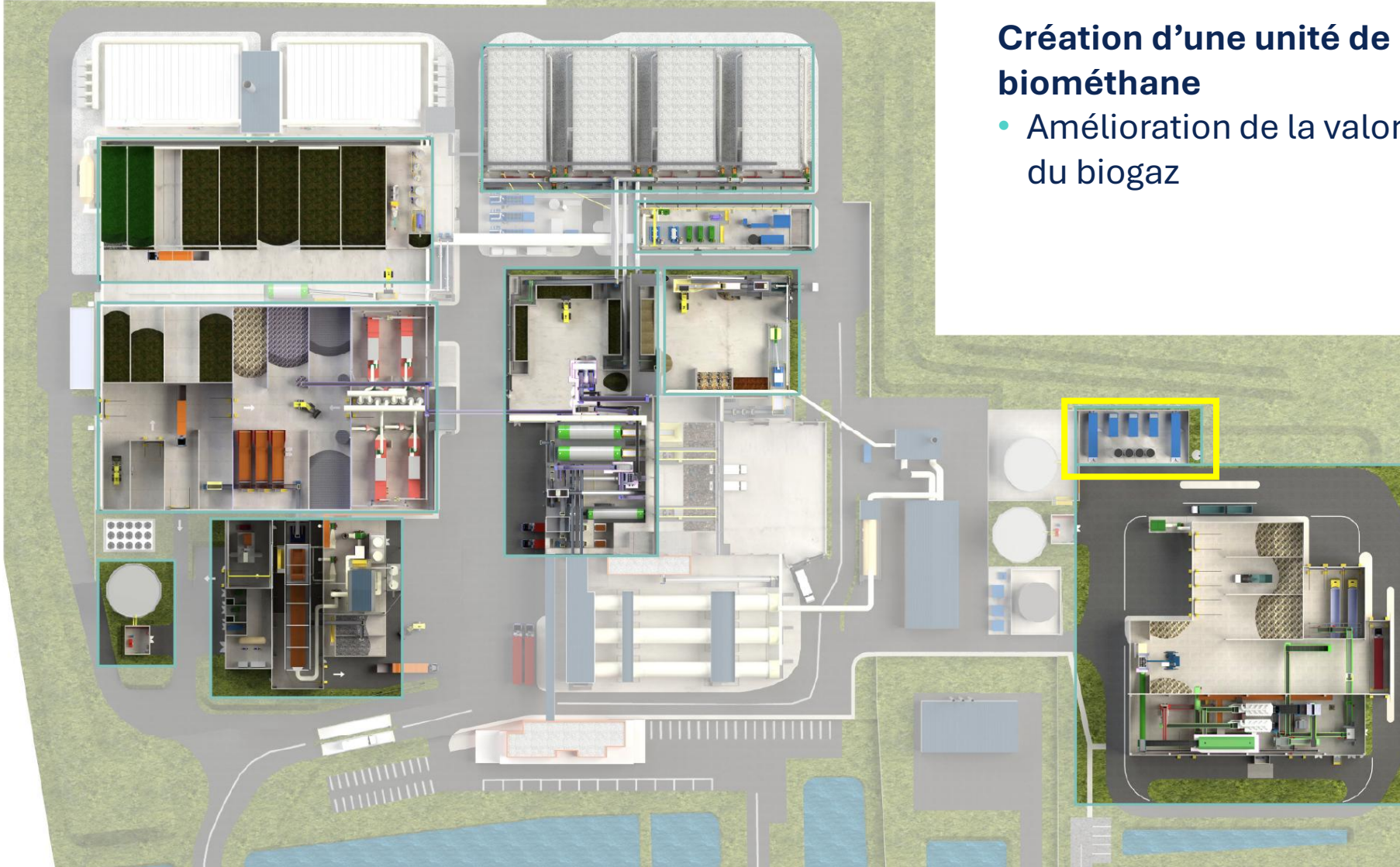
Création d'une chaudière pour valorisation du CSR « mixte »

- Fourniture de chaleur au Réseau de Chauffage Urbain
- Production d'énergie électrique
- Réduction significative et durable des quantités de refus à évacuer

Chaufferie CSR



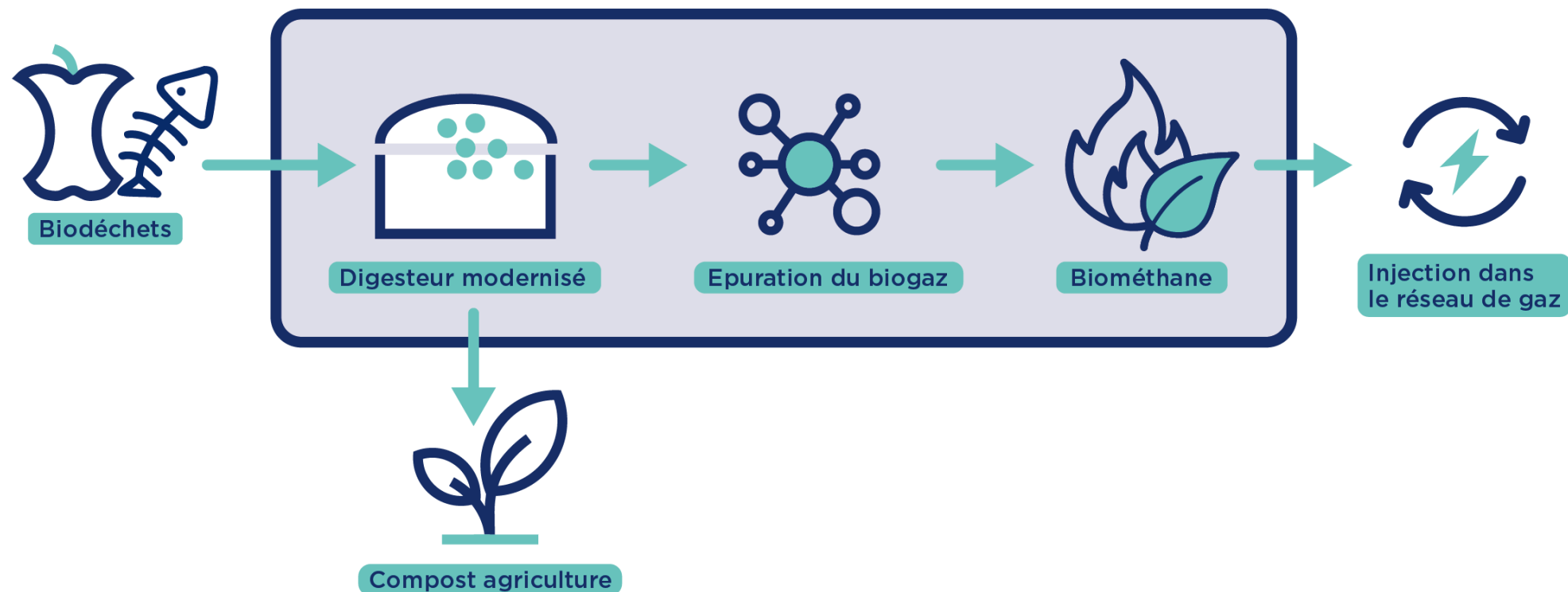
Zoom sur l'unité biométhane



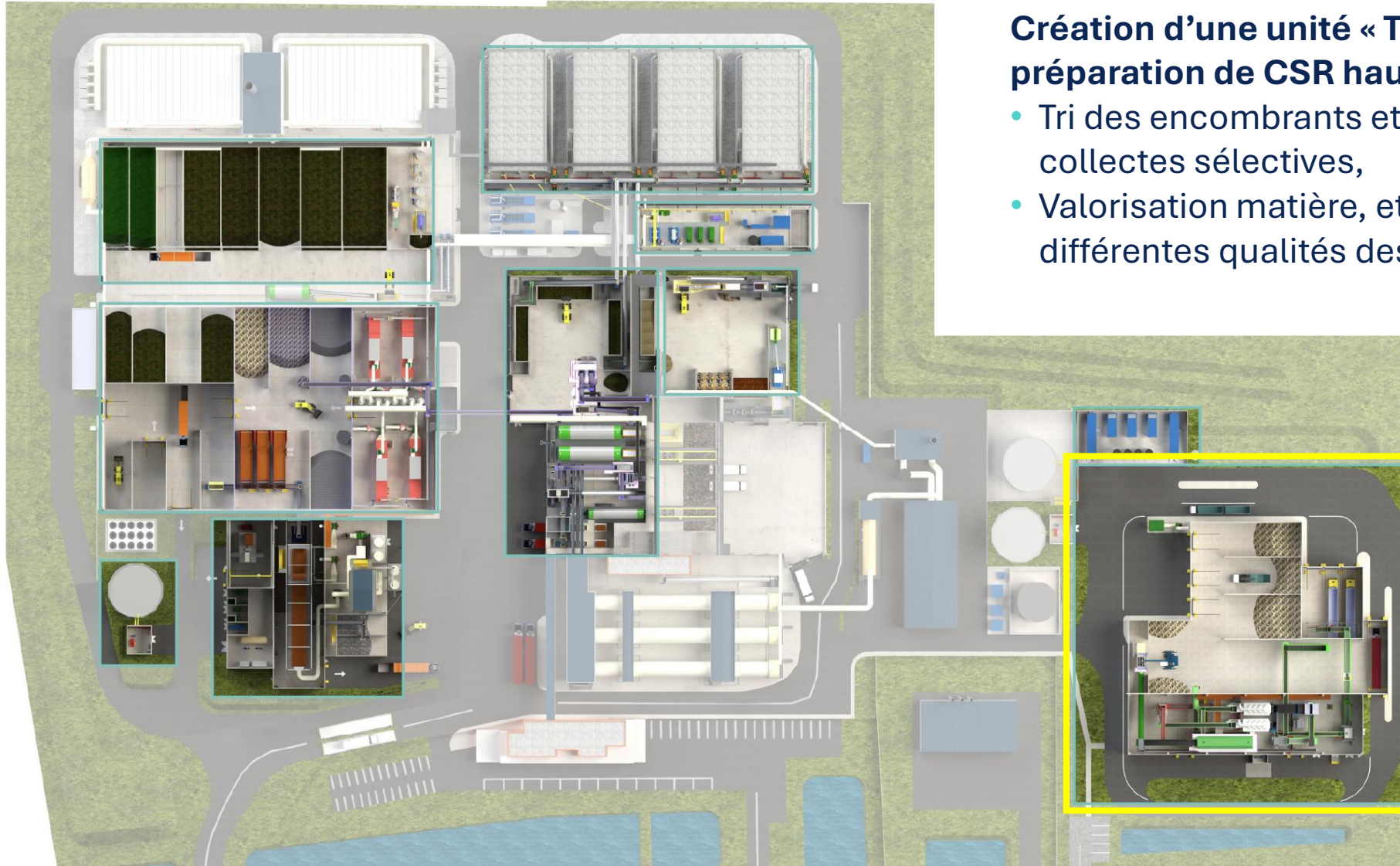
Création d'une unité de production de biométhane

- Amélioration de la valorisation énergétique du biogaz

Focus sur la filière dédiée aux biodéchets



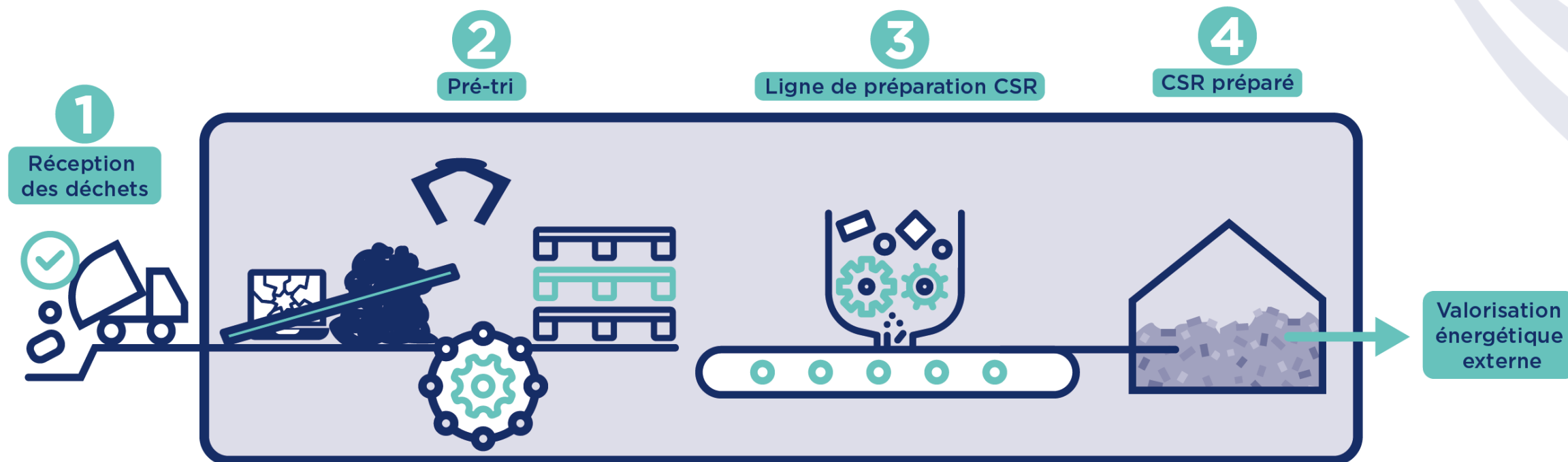
Zoom sur l'unité TVD (Tri pour Valorisation de Déchets)



Création d'une unité « TVD » de tri et de préparation de CSR haut pouvoir calorifique :

- Tri des encombrants et des refus de tri des collectes sélectives,
- Valorisation matière, et production de CSR de différentes qualités destinés aux cimenteries

Bâtiment TVD



1

Réception des déchets

Les camions apportent les encombrants et les refus de tri des collectes sélectives qui sont ensuite déchargés et orientés vers la chaîne de traitement.

2

Pré-Tri

Les déchets passent par une étape de pré-tri permettant d'extraire des éléments valorisables (recyclables) et des indésirables.

3

Ligne de préparation CSR

Les déchets sont broyés, criblés et préparés afin de produire un Combustible Solide de Récupération (CSR) répondant aux critères d'utilisation des professionnels.

4

CSR préparé

Le CSR est stocké dans un espace dédié avant son expédition pour valorisation.

Insertion paysagère



Insertion paysagère



Insertion paysagère



Avant travaux



Après travaux

Résultats attendus

Refus



↓ **÷ 3,5**

passage d'un taux de refus global de 63% (refus actuels Ametyst + encombrants & refus de tri actuellement non valorisés) à 18%

**Valorisation matière
(pour recyclage)**



↗ **x 3,5**

de 2,2% des entrants (actuellement), à 8%

**Production totale
d'énergies
(chauffage urbain +
électricité + biométhane)**



↗ **x 6,5**

de 33 000 MWh (actuellement), jusqu'à plus de 210 000 MWh

+ Réduction des odeurs

+ Indépendance du site

Maîtrise des impacts et des risques

Émissions atmosphériques limitées

- Chaufferie CSR limitée à 19,9 MW
- Niveaux d'émissions très inférieurs aux Valeurs Limites d'Emissions réglementaires

Sécurité biogaz maîtrisée

- Injection directe du biométhane dans le réseau public
- Pas de stockage sur site, et donc pas de risques associés

Protection incendie renforcée

Nouveaux dispositifs de détection et de protection incendie (notamment sprinklage)

Impact biodiversité limité

- Reconstitution de l'oliveraie au nord-est
- Nouveaux arbres plantés
- Aucun abattage d'arbres

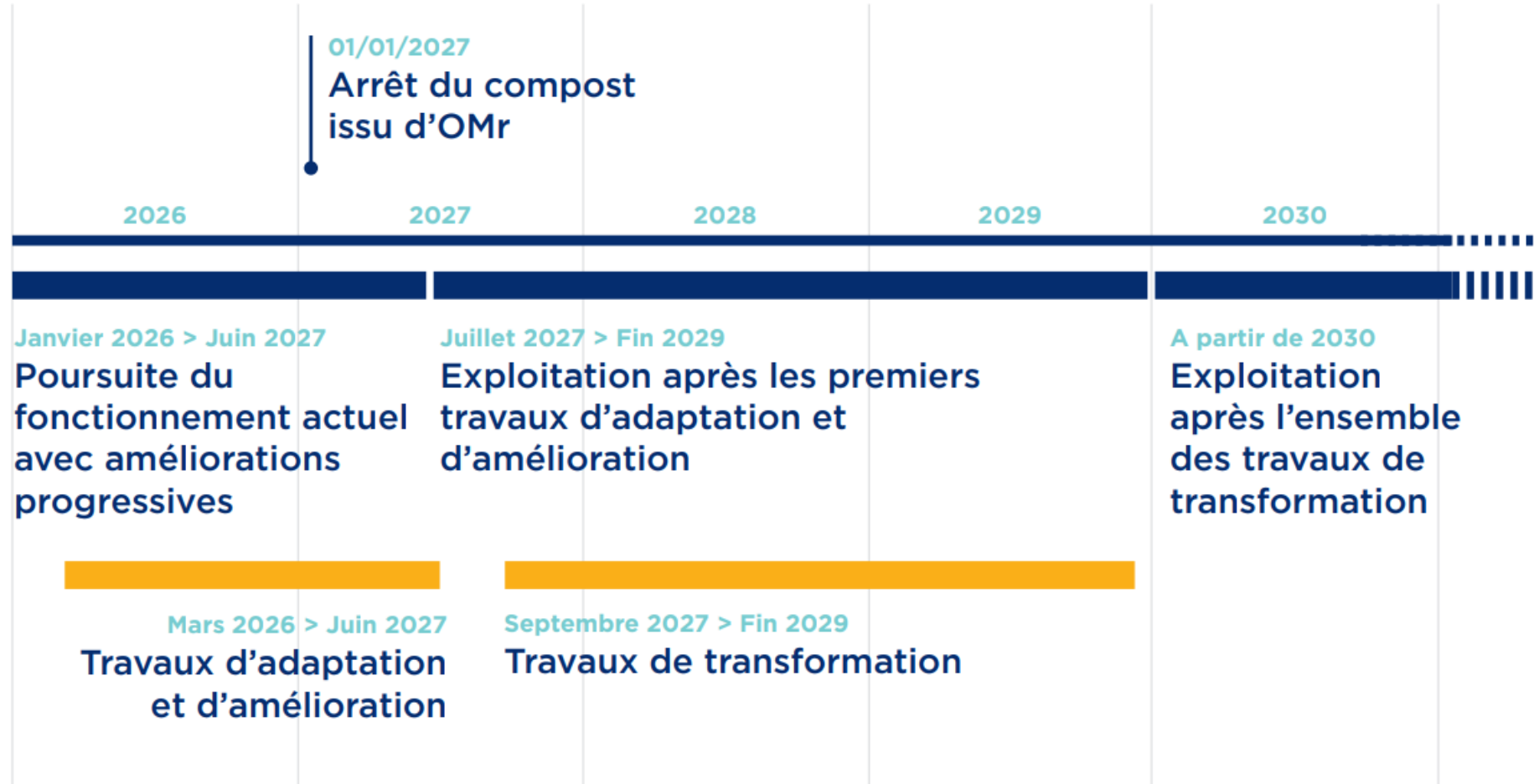
Coût du projet et impact sur le service public de gestion des déchets ménagers

- **110 millions d'euros** d'investissement financés par Urba Méditerranée, conformément au principe de la délégation de service public
- **Impact sur le coût du service pour la collectivité et les habitants**
 - ⇒ Baisse attendue du coût de gestion global pour la collectivité et donc pour les habitants, grâce à la réduction drastique des refus envoyés à l'extérieur
- **Sans ce projet : une hausse inévitable du coût de traitement global des déchets ménagers**

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour l'enfouissement :

	2020	2025	2030
€/tonne enfouie	25 €	65 €	85 €

Calendrier prévisionnel



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Partie 3

Des premières améliorations immédiates



Des premières améliorations immédiates

Mars 2026 - Mi-2027 : Travaux d'adaptation et d'amélioration



Ligne de tri des OMR

- Nouveaux cribles et équipements de séparation
- Meilleure captation des métaux et de la matière organique



Filière biodéchets

- Nouveaux équipements de préparation des biodéchets
- Amélioration de la qualité du compost produit



Digesteurs

- Modernisation des digesteurs
- Procédé plus robuste, moins énergivore



Traitement de l'air/odeurs

- Renforcement de l'étanchéité des bâtiments
- Premières améliorations sur la gestion des flux d'air



Traitement des digestats d'OMR

- Nouveau système de traitement (déshydratation, séchage)
- Réduction des sous-produits olfactifs
- Réduction des volumes à évacuer hors site

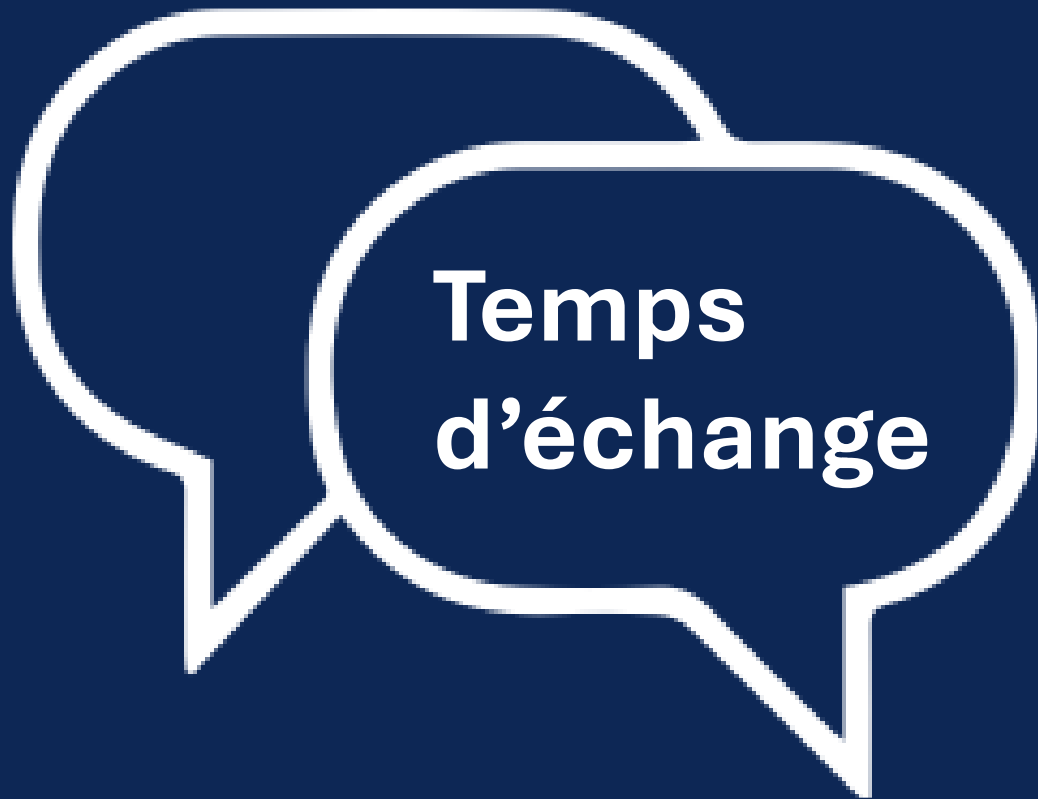
Pourquoi ces premiers travaux ?

Conformité réglementaire

- La réglementation interdit le compost issu des ordures ménagères résiduelles à partir du 01/01/2027
- Le site doit s'adapter avant cette échéance imposée par la loi
- Ces travaux garantissent la continuité du service public sans interruption

Amélioration des nuisances

- Réduction des nuisances olfactives dès ces premiers travaux
- Moins de fermentation des matières organiques, et donc moins d'odeurs et moins de mouches
- Des améliorations concrètes et mesurables avant même la grande transformation du site



Réunion enregistrée pour faire le compte-rendu, rendu public

- Bienveillance et écoute
- Concision des interventions et réponses
- Transparence et traçabilité des échanges : utiliser le micro, se présenter

Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Mots de conclusion

Nicolas BEQUAERT

Président Directeur Général
d'Urbaser Environnement



Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Mots de conclusion

Pierre-Marie CARVAJAL

Vice-président délégué à la
gestion des déchets

Montpellier Méditerranée

Métropole



Les prochains rendez-vous



PERMANENCES EN MAIRIE

ST-JEAN-DE-VÉDAS

lundi 18 mai de 14h à 17h

MONTPELLIER

mercredi 20 mai de 10h à 13h

VILLENEUVE-LÈS- MAGUELONE

jeudi 28 mai de 14h à 17h

LATTES

vendredi 29 mai de 10h à 13h

Réunion publique de clôture

Jeudi 11 juin à 18h30

Salle Fernand Pelloutier

5 Pl. de Zeus à Montpellier

Visites de site : sur inscription
sur [www.projet-transformation-
ametyst.fr](http://www.projet-transformation-ametyst.fr)

Projet
de transformation
du site de traitement
des déchets

AMETYST

Pour vous exprimer
jusqu'au 14 juin :

**[www.projet-transformation-
ametyst.fr](http://www.projet-transformation-ametyst.fr)**

